

SILLAGE INVESTISSEMENTS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 000 euros
Siège social : 8 Avenue Jean Monnet
26000 VALENCE
490 297 900 RCS ROMANS SUR ISERE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2025

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 s'élevant à 518 298,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	518 298,00 Euros
A titre de dividendes aux associés :	400 000,00 Euros
Soit 800,00 euros par part	
Le Solde :	118 298,00 euros

Affecté en totalité au compte « **Autres réserves** » qui s'élève ainsi à 7 074 329,00 euros.

Il est précisé que :

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 600,00 euros,
- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 398 400,00 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué le 23 Juin 2026.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :



Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1^{er} Janvier 2026).

Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000,00 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000,00 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 Novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- Soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- Soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 Décembre 2022 : 400 000,00 euros, soit 800,00 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 600,00 euros
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 398 400,00 euros

Exercice clos le 31 Décembre 2023 : 400 000,00 euros, soit 800,00 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 600,00 euros
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 398 400,00 euros

Exercice clos le 31 Décembre 2024 : 400 000,00 euros, soit 800,00 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 600,00 euros
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 398 400,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 Juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance
M. Jean-Christophe FOLLET



Désignation de l'entreprise : SARL SILLAGE INVESTISSEMENTS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 8 Avenue Jean Monnet		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 4 9 0 2 9 7 9 0 0 0 0 1 4		Néant ☐ *	
		Exercice N, clos le, 31122025	
		N-1 31122024	
		Net 3	
		Net 4	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial		AH	
Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾		AJ	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AV	
Participations		CS	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières *		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3) *		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3) *		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW	
Primes de remboursement des emprunts (V)		CM	
Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)		CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :	
Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise		SARL SILLAGE INVESTISSEMENTS		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :100 000.....)	DA	100 000	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	2 300 732	2 300 732	
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	6 956 031	5 338 958	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	518 298	2 017 073	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	25 581	23 895	
	TOTAL (I)	DL	9 910 642	9 790 657	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 042 240	2 183 875	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	1 180 420	1 601 900	
	Instruments financiers à terme	D1			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	575 882	474 614	
	Dettes fiscales et sociales	DY	275 127	194 352	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	1 120	2 631	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	5 074 788	4 457 372	
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED			
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	14 985 430	14 248 029	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 452 234	2 216 140		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 124 803	1 124 495		

Désignation de l'entreprise : SARL SILLAGE INVESTISSEMENTS		Néant ☐ *						
		Exercice N		Exercice (N-1)				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC				
	Production vendue { biens* services *	FD	FE	FF				
		FG	1 853 857	FH	117 982	FI	1 971 838	1 584 206
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 853 857	FK	117 982	FL	1 971 838	1 584 206
	Production stockée *			FM				
	Production immobilisée *			FN				
	Subventions d'exploitation			FO				
	Reprises sur amortissements et provisions *			FP		272 494		
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles			F1	4 167			
	Autres produits (1) (11)			FQ	8	653		
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 976 013	1 857 353		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS				
	Variation de stocks (marchandises) *			FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU				
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *			FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	885 589	804 311		
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	6 752	48 180		
	Salaires et traitements *			FY	746 548	581 061		
	Cotisations sociales (10)			FZ	90 755	48 111		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux dépréciations			GA	3 096	2 556	
					GB			
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *			GC	130 869	268 671	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			G1				
	Autres charges (12)			GE	397	729		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 864 006	1 753 619	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	112 006	103 734		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)		GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)		GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	545 734	1 986 777		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	18 931			
	Reprises sur dépréciations			GM				
	Différences positives de change			GN				
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			GO				
	Produits des cessions d'immobilisations financières			G2				
	Total des produits financiers (V)				GP	564 665	1 986 777	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	73 434	61 417		
	Différences négatives de change			GS				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			G3				
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			GT				
	Total des charges financières (VI)				GU	73 434	61 417	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	491 231	1 925 360		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	603 237	2 029 095		

④

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise SARL SILLAGE INVESTISSEMENTS		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	1 687 917
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 687) (917)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	83 252 11 105
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 540 678 3 844 130
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 022 380 1 827 057
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	518 298 2 017 073
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	40 436 33 440
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	381 540
		A8	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles dont cotisations facultatives Madelin A10 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	1 687		
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXES

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal line, positioned below the stamp.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **14 985 430** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 540 678** euros et un total **charges** de **2 022 380** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **518 298** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.